

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis
d'Amérique au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 6 mars 1964.

N° 30

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 269 en date du 6 mars 1964, par laquelle vous proposez les conditions d'un accord qui serait conclu entre nos deux Gouvernements pour l'entretien de la route de Haines durant l'hiver.

Le Gouvernement canadien a agréé les conditions proposées par votre Note n° 269; celle-ci et la présente réponse constituent donc un accord qui entre en vigueur aujourd'hui même et qui sera valide durant toute la saison d'enneigement de l'année 1963-1964, période après laquelle les parties pourront envisager de nouvelles dispositions pour l'entretien de la route de Haines durant l'hiver.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

Son Excellence

Monsieur W. Walton Butterworth,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,
100, rue Wellington,
O T T A W A .